
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 - 520 DU 14 NOVEMBRE 2018
accordant la nationalité béninoise à monsieur **Mohamed Ben YOULA**.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
vu la lettre en date à Cotonou du 06 octobre 2014 de monsieur Mohamed Ben YOULA et l'ensemble des pièces produites ;
sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 14 novembre 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

La nationalité béninoise est accordée à monsieur **Mohamed Ben YOULA**, né le 31 mars 1973 à Conakry (Guinée), fils de YOULA Ibrahima et de SOUMAH Yalikhathou.

Article 2

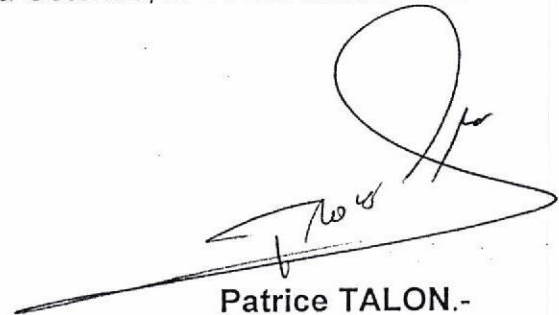
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 14 novembre 2018

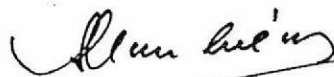
Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



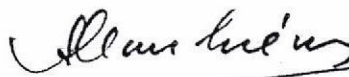
Patrice TALON.-

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM
Ministre intérimaire



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; SGG : 4 ; MAEC : 2 ; MJL : 8 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; AMBASSADE DU BENIN / GUINEE : 2 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.